

BS/LR/VF Feb. 4

17 février 2015

**A toutes les organisations affiliées à industriAll Europe  
Aux membres du Comité et du groupe de travail restreint « Politique de négociations  
collectives et politique sociale », et du groupe de travail ad hoc « Cols blancs »**

*Conc. : Mise en œuvre du Pacte de solidarité d'industriAll Europe et lignes directrices -  
Nominations*

Chers Collègues,

Vous trouverez en annexe le nouveau Pacte de solidarité d'industriAll Europe, accompagné de ses lignes directrices pour son utilisation pratique, tel qu'il a été approuvé par le Comité exécutif.

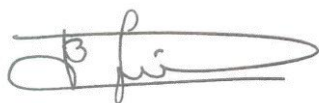
Comme vous le savez, l'objectif du pacte de solidarité est de fournir à nos membres des services syndicaux transfrontaliers efficaces. Lorsqu'il travaille à l'étranger, un membre d'une organisation affiliée à industriAll Europe a soit droit aux services décrits dans les lignes directrices, soit le droit de s'affilier à un autre syndicat membre d'industriAll Europe dans le pays d'accueil. Les syndicats affiliés à industriAll Europe assureront une protection et un soutien en fournissant des informations, des conseils ainsi qu'une consultation et une assistance légales.

La première étape de la mise en œuvre consiste à inviter chaque organisation affiliée à nommer un expert / une personne de contact ou à indiquer quel département de son syndicat sera en charge des questions relatives au pacte de solidarité (voir formulaire en annexe). Les membres du Comité 'CNCPS' seront inclus dans la liste comme personnes responsables de traiter les demandes sauf si un affilié en décide autrement. La liste sera publiée sur la section réservée aux membres du site Web et pourra être consultée si besoin.

Veuillez noter que le coordinateur devra connaître les aspects légaux, financiers et politiques relatifs à l'assistance aux membres aussi bien dans un contexte national que transnational. Il devra également avoir reçu un mandat politique de son organisation pour être en mesure de préparer les décisions.

Le Comité exécutif a également décidé de donner au Comité « Politique de négociations collectives et politique sociale » la responsabilité de suivre et d'évaluer le Pacte de solidarité.

Fraternellement,



Bart Samyn  
Secrétaire général adjoint

### Liste de contacts pour le pacte de solidarité

Pour les nominations relatives au pacte de solidarité, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le renvoyer au Secrétariat par e-mail, avec 'Pacte de solidarité », en intitulé à l'attention de Walter Van den Bossche (wv@industrialall-europe.eu), **d'ici le 16 mars 2015**.

Prénom	Nom	E-mail	Téléphone